



Mairie de Camiers

Sainte Cécile - Saint Gabriel

3, rue du Vieux Moulin

62176 CAMIERS

Tél. 03 21 84 93 11

Fax : 03 21 84 51 77

E-mail : mairie@camiers.fr

Site : www.camiers.fr

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 16 juin à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle des mariages à Camiers sous la présidence de Monsieur Gaston CALLEWAERT, Maire, suite à la convocation qui a été adressée individuellement à chaque conseiller municipal le 12 juin 2025.

Etaient présents :

- Monsieur Gaston CALLEWAERT
- Madame Martine TROUILLER
- Monsieur Yannick VEREZ
- Madame Rose Marie DELPORTE
- Monsieur Jérémy LEROUGE
- Madame Stéphanie SLOBODA
- Monsieur Gérard LORTHIOS
- Monsieur Cyrille DESCHARLES
- Madame Gaëlle DOIGNIES
- Madame Ludivine GOBERT
- Madame Damassine DUCROCQ

Absents excusés et avaient donné un pouvoir :

- Monsieur Frank MANIEZ, pouvoir à Monsieur Gaston CALLEWAERT
- Monsieur Joël DESREMAUX, pouvoir à Monsieur Gérard LORTHIOS
- Madame Viviane LEFEVRE, pouvoir à Madame Damassine DUCROCQ
- Monsieur Laurent CARON, pouvoir à Madame Stéphanie SLOBODA
- Monsieur Arnaud DELEGLISE, pouvoir à Monsieur Yannick VEREZ
- Monsieur Julien PLOUVIEZ, pouvoir à Monsieur Jérémy LEROUGE

Absentes excusées

- Madame Odile FLAMENT
- Madame Hélène BAILLET
- Monsieur Stéphane RIDEZ

Les conseillers présents (11) formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 20, il a été, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Monsieur Cyrille DESCHARLES est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 mai 2025

Décision du Maire prise en vertu des délégations du conseil municipal

Communications - remerciements

Urbanisme

- Rechargement pluriannuel des plages de Camiers et de Merlimont pour la période 2025-2035

Finances

- Décision modificative n° 1 - Budget Commune : Ouverture de crédits suite à la convention de mandat pour les travaux d'assainissement de la Rue de Sainte Cécile
- Demande de subventions pour l'aménagement d'un pumptrack - Conception, fourniture et pose d'équipements sportifs intergénérationnels - Site de la base de loisirs de Sainte-Cécile
- Subventions aux associations 2025
- Subvention exceptionnelle 2025 APE école de Camiers

Tourisme

- Tarifs Vente T-Shirts des éditions précédentes du Côte d'Opale Freerider Fest
- Tarifs casquettes Côte d'Opale Freerider Fest

Jeunesse

- Mise en place d'une tarification modulée en fonction du quotient familial CAF pour les accueils collectifs de mineurs (ACM) périscolaires et extrascolaires

1-Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 mai 2025

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 mai 2025.

Adopté à l'unanimité

02 - Décision du Maire prises en vertu des délégations du conseil municipal

N°02-2025 : Décision de virements de crédits 01 - Budget Commune - Section d'investissement -

Virement de crédits du chapitre 23 - Immobilisations en cours vers le chapitre 21 - Immobilisations corporelles pour alimenter en crédits budgétaires l'article 212 - Agencements et aménagements de terrains au vu de dépenses pour l'aménagement d'un pumptrack sur le site de l'aire de loisirs de Sainte-Cécile.

Chapitre	Article	Nature	Fonctionnement	
			Charges	Produits
21 - Immobilisations corporelles	212	Agencements et aménagements de terrains	+ 198 000,00 €	
23 - Immobilisations en cours	231	Immobilisations corporelles en cours	- 83 846,06 €	
	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	- 114 153,94 €	

05- Décision modificative n° 1 - Budget Commune : Ouverture de crédits suite à la convention de mandat pour les travaux d'assainissement de la Rue de Sainte-Cécile

Vu le vote du budget de la Commune de Camiers le 31 mars 2025 - délibération n° 037-2025,
Vu la convention de mandat concernant les travaux d'aménagement de Sainte Cécile signée en 2020 entre la CA2BM (délibération n° 2020-81 du 15 juin 2020) et la Commune de Camiers (délibération n° 2021-83 du 22 novembre 2021),

Vu que les travaux ont été réalisés et le plan de financement définitif a été arrêté par avenant n° 01 à la convention répartissant la part de la Commune de Camiers et la part de la CA2BM (délibération CA2BM n° 2024-415 du 28 novembre 2024 et délibération Commune de Camiers n° 2024-074 du 16 décembre 2024),

Vu la réglementation concernant la comptabilisation des écritures comptables afin de constater le reversement de la part de la CA2BM à la Commune de Camiers,

Il y a lieu de prévoir une décision modificative en dépenses et en recettes de la section d'investissement afin d'intégrer aux budgets les crédits nécessaires pour passer les écritures comptables,

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la décision modificative suivante :

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
458120201	458120201- Opérations sous mandat - Dépenses	+ 72 399,88 €	13	13251 - GFP de rattachement	- 72 399,88 €
			21	2151 - Réseaux de voiries	+ 72 399,88 €
			458220 201	458220201- Opérations sous mandat - Recettes	+ 72 399,88 €
	TOTAL	+ 72 399,88 €		TOTAL	+ 72 399,88 €

Il est donc demandé d'approuver la décision modificative n° 01 sur le budget principal Commune de Camiers.

Adopté à l'unanimité

06- Demande de subventions pour l'aménagement d'un pumptrack - Conception, fourniture et pose d'équipements sportifs intergénérationnels - Site de la base de loisirs de Sainte-Cécile (annule et remplace la délibération 045-2025 du 26 mai 2025 suite à une estimation de l'enveloppe prévisionnelle sous-évaluée)

Vu Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles :

- L.2121-29 à L.2121-34 relatifs aux compétences et au fonctionnement du conseil municipal;
- L.2311-1 et suivants sur les règles d'exécution budgétaire des communes ;
- L.1612-1 et suivants sur l'équilibre budgétaire ;
- L.1111-10 concernant les subventions accordées par les personnes publiques ;
- R.2311-1 à R.2311-14, relatifs à l'application de la nomenclature M57 abrégée (budgets locaux);

Vu Le budget primitif 2025 adopté par le conseil municipal ;

Considérant :

Que le projet vise à aménager un pumptrack intergénérationnel sur le site de la base de loisirs de Sainte-Cécile, sur une surface de 1 225 m² (35 m x 35 m) ;

DOIGTS AGILES	600
MOUV GYM	2 000
TIR CLUB COTE D'OPALE	500
VCVDC	300
APE ECOLE DE CAMIERS	500

Adopté à l'unanimité

08- Subventions aux associations 2025 : A.L. CAMIERS FOOTBALL

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur la subvention annuelle à attribuer à l'association AL CAMIERS FOOTBALL pour 2025.

Madame Viviane LEFEVRE (pouvoir à Madame Damassine DUCROCQ), conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

Il est proposé 4 000 €

Adopté à l'unanimité

09- Subventions aux associations 2025 : AU GRE DU VENT

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur la subvention annuelle à attribuer à l'association AU GRE DU VENT pour 2025.

Madame Gaëlle DOIGNIES, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

Il est proposé 5 000 €

Adopté à l'unanimité

10- Subventions aux associations 2025 : LES RYTHMICS

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur la subvention annuelle à attribuer à l'association LES RYTHMICS pour 2025.

Madame Ludivine GOBERT, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

Il est proposé 2 500 €

Adopté à l'unanimité

11- Subvention exceptionnelle 2025 : APE Ecole de Camiers

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur la subvention exceptionnelle à attribuer à l'association APE Ecole de Camiers.

Il est proposé 500,00 €

Adopté à l'unanimité

Tarifs périscolaire

GARDERIE « ACCUEIL DE LOISIRS » : LA SEANCE			
		Tarifs actuel	Tarifs à partir du 7 juillet 2025
Quotient Familial de 0 à 616	1 ^{er} enfant	0,90 €	0,80 €
	2 ^{ème} enfant	0,80 €	0,70 €
	3 ^{ème} enfant et plus	0,80 €	0,70 €
Quotient Familial supérieur à 616	1 ^{er} enfant	0,90 €	0,90 €
	2 ^{ème} enfant	0,80 €	0,80 €
	3 ^{ème} enfant et plus	0,80 €	0,80 €
CANTINE « ACCUEIL DE LOISIRS » : LE REPAS			
		Tarifs actuel	Tarifs à partir du 7 juillet 2025
Quotient Familial de 0 à 616	1 ^{er} enfant	0,75 €	0,75 €
	2 ^{ème} enfant	0,75 €	0,75 €
	3 ^{ème} enfant et plus	0,75 €	0,75 €
Quotient Familial de 617 à 1500	1 ^{er} enfant	1,00 €	0,75 €
	2 ^{ème} enfant	1,00 €	0,75 €
	3 ^{ème} enfant et plus	1,00 €	0,75 €
Quotient Familial supérieur à 616	1 ^{er} enfant	2,50 €	2,50 €
	2 ^{ème} enfant	2,20 €	2,20 €
	3 ^{ème} enfant et plus	1,86 €	1,85 €
ACTIVITÉS PERISCOLAIRE 16h15 - 17h00 (Période inter-vacances)			
		Tarifs actuel	Tarifs à partir du 7 juillet 2025
1 ^{er} enfant			
Quotient Familial de 0 à 616	1 session	3,00 €	3,00 €
	2 sessions	6,00 €	6,00 €
	3 sessions	9,00 €	9,00 €
	4 sessions	12,00 €	12,00 €
Quotient Familial supérieur à 616	1 session	3,50 €	3,50 €
	2 sessions	7,00 €	7,00 €
	3 sessions	10,50 €	10,50 €
	4 sessions	14,00 €	14,00 €
À partir du 2 ^{ème} enfant			
Quotient Familial de 0 à 616	1 session	1,50 €	1,50 €
	2 sessions	3,00 €	3,00 €
	3 sessions	4,50 €	4,50 €
	4 sessions	6,00 €	6,00 €
Quotient Familial supérieur à 616	1 session	1,75 €	1,75 €
	2 sessions	3,50 €	3,50 €
	3 sessions	5,25 €	5,25 €
	4 sessions	7,00 €	7,00 €

Quotient Familial supérieur à 616	1 ^{er} enfant	0,90 €	0,90 €
	2 ^{ème} enfant	0,80 €	0,80 €
	3 ^{ème} enfant et plus	0,80 €	0,80 €
CANTINE « ACCUEIL DE LOISIRS » : LE REPAS			
		Tarifs actuel	Tarifs à partir du 7 juillet 2025
Quotient Familial de 0 à 616	1 ^{er} enfant	2,53 €	2,20 €
	2 ^{ème} enfant	2,20 €	1,85 €
	3 ^{ème} enfant et plus	1,86 €	1,85 €
Quotient Familial supérieur à 616	1 ^{er} enfant	2,53 €	2,50 €
	2 ^{ème} enfant	2,20 €	2,20 €
	3 ^{ème} enfant et plus	1,86 €	1,85 €
SEMAINE D'ACCUEIL DE LOISIRS POUR LES CAMIEROIS OU SCOLARISÉS À CAMIERS			
		Tarifs actuel	Tarifs à partir du 7 juillet 2025
Quotient Familial de 0 à 616	1 ^{er} enfant	19 €	19 €
	2 ^{ème} enfant	18 €	18 €
	3 ^{ème} enfant et plus	18 €	18 €
Quotient Familial supérieur à 616	1 ^{er} enfant	20 €	20 €
	2 ^{ème} enfant	19 €	19 €
	3 ^{ème} enfant et plus	19 €	19 €
SEMAINE D'ACCUEIL DE LOISIRS POUR LES EXTERIEURS			
		Tarifs actuel	Tarifs à partir du 7 juillet 2025
Quotient Familial de 0 à 616	1 ^{er} enfant	38 €	38 €
	2 ^{ème} enfant	38 €	38 €
	3 ^{ème} enfant et plus	38 €	38 €
Quotient Familial supérieur à 616	1 ^{er} enfant	40 €	40 €
	2 ^{ème} enfant	40 €	40 €
	3 ^{ème} enfant et plus	40 €	40 €

Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 19h 30

Le Maire
Gaston CALLEWAERT.

